

**Arrêtent :**

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 07-275 du 6 Ramadhan 1428 correspondant au 18 septembre 2007, susvisé, le présent arrêté a pour objet de créer une annexe de la bibliothèque de lecture publique de la wilaya de Tissemsilt, dans la commune de Khemisti.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Rajab 1433 correspondant au 30 mai 2012.

La ministre  
de la culture

Le ministre  
des finances

Khalida TOUMI

Karim DJOUDI

Pour le secrétaire général du Gouvernement  
et par délégation

*Le directeur général de la fonction publique*

Belkacem BOUCHEMAL



**Arrêté interministériel du 9 Rajab 1433 correspondant au 30 mai 2012 portant création d'annexes de la bibliothèque de lecture publique de la wilaya de Sidi Bel Abbès.**

-----

Le secrétaire général du Gouvernement,

Le ministre des finances ,

La ministre de la culture,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Vu le décret exécutif n° 07-275 du 6 Ramadhan 1428 correspondant au 18 septembre 2007 fixant le statut des bibliothèques de lecture publique ;

Vu le décret exécutif n° 08-236 du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008, complété, portant création des bibliothèques de lecture publique ;

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement ;

**Arrêtent :**

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 07-275 du 6 Ramadhan 1428 correspondant au 18 septembre 2007, susvisé, le présent arrêté a pour objet de créer des annexes de la bibliothèque de lecture publique de la wilaya de Sidi Bel Abbès, dans les communes de Taoudmout, Tenira, M'Cid, Oued Taourira, El Hçaiba et Sidi Chaïb.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Rajab 1433 correspondant au 30 mai 2012.

La ministre  
de la culture

Le ministre  
des finances

Khalida TOUMI

Karim DJOUDI

Pour le secrétaire général du Gouvernement  
et par délégation

*Le directeur général de la fonction publique*

Belkacem BOUCHEMAL

**MINISTERE DU COMMERCE**

**Arrêté du 21 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 17 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E.).**

-----

Par arrêté du 21 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 17 novembre 2011, les dispositions de l'arrêté du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E.) sont modifiées comme suit :

« Présidé par le ministre ou son représentant, le conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage est composé des membres ci-après :

— M. Aït Abderrahmane Abdelaziz, directeur général au ministère du commerce, président ;

..... (le reste sans changement).....».